

Cotisation au Collège des Ostéopathes Canadiens

Catégorie : Description

Publié par [Administration](#) le 6/11/2007

Catégories de membres Le Collège des Ostéopathes Canadiens comprend **cinq catégories de membres** soit les membres titulaires, les membres associés, les membres bienfaiteurs, les membres vie et les membres honoraires.

Cotisation Membre titulaire: Tout ostéopathe peut devenir membre titulaire en adressant sa demande à l'Association, pourvu qu'il soit intéressée à promouvoir les objectifs de l'Association, qu'il soit acceptée par le conseil d'administration et qu'il paie sa cotisation annuelle.

Cotisation: \$150.00 Membre associé: Est membre associé le conjoint d'un membre titulaire qui paie la moitié de la cotisation annuelle. La documentation ou correspondance est envoyée en un seul exemplaire au membre titulaire.

Cotisation: \$75.00 Membre bienfaiteur: Est considéré membre bienfaiteur, toute personne qui paie, en plus de sa cotisation annuelle, un montant supplémentaire égal ou supérieur à celle-ci.

Cotisation: \$150.00 Membre à vie ou fondateur: Est membre à vie, ostéopathe qui a participé à la fondation de l'Association et qui est reconnu comme tel par le conseil d'administration.

Cotisation: sans frais Membre honoraire: Les administrateurs de l'Association peuvent désigner comme membre honoraire toute personne ayant rendu service à l'Association, notamment par son travail ou par ses donations, en vue de promouvoir la réalisation des objectifs de l'Association.

Cotisation: sans frais Formulaires Voir les [conditions d'admission](#) Allez directement au [formulaire d'adhésion](#)